

Stockage de gaz

FO alerte sur le risque de désengagement de l'État

En se désengageant des stockages de gaz français, l'État met en péril les missions de services publics de fournitures dues aux citoyens. C'est à travers un projet de loi sur les hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, adopté mercredi 6 septembre en Conseil des ministres que le rôle régulateur de l'Etat risque d'être relégué.

Un des articles de ce projet permettrait au Gouvernement de procéder par ordonnance à une réforme du cadre législatif relatif au stockage de gaz naturel.

Lors du Comité ATS le 11 septembre, qui comprend toutes les parties prenantes, FO a rappelé sa volonté de mise en place d'une régulation responsable par l'État.

La volonté des fournisseurs de transférer vers les stockages français les contraintes de fourniture de gaz, lors des moments les plus critiques, **doit s'accompagner d'une régulation responsable de l'État :**

■ **Sur le plan économique.** L'État doit prendre la responsabilité et le courage d'appliquer un tarif juste. Tarif qui prend en compte les OPEX des opérateurs de stockages, tout en incluant l'intégralité du parc.

■ **Sur le plan social.** Si le tarif de régulation devait être trop bas, il aura un impact direct sur les emplois et l'avenir des sites les moins « performants » et augmentera la précarité des zones rurales.

■ **Sur le plan stratégique.** Les stockages de gaz sont indispensables pour assurer la sécurité d'alimentation en gaz de notre pays. Une rupture d'approvisionnement serait le signe d'une France qui régresse, avec l'impact financier et international que seuls les marchés boursiers ont la rapidité de traduire.

Ni la volonté des fournisseurs de se libérer des contraintes réglementaires, ni la perspective de dégager un profit non négligeable **ne profiteront aux Français qui eux ne réaliseront pas d'économie.** Les stockeurs de gaz risquent de se retrouver coincés entre une position de « market maker » et d'irresponsables gestionnaires de stocks.

**FO SOUHAITE QUE L'ÉTAT FASSE PRÉVALOIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL
ET NON L'INTÉRÊT PARTICULIER DES FOURNISSEURS.**

Contact :

Patrick MATHIEU (TIGF) - 06 20 17 74 87

Osman CELIK (Storengy) - 06 68 65 97 79